

## ROUBAIX

Le vendredi 1<sup>er</sup> juillet, à 16h30 précisément, en l'église du DOUVRIN (Pas-de-Calais), le mariage de M. Auguste Dalle, fils de M. et de Mme Léon Dalle-Lorthiois, président de la Jeunesse Catholique de Bousbecque, avec Mme Elizabeth Boisecourt, fille de Mme Delcourt-Bramme.

Les témoins étaient, pour la mariée : MM. Léon Dalle-Barde et Charles Dalle-Dupont, son frère ; pour la marié : Mme Gauvin, sa compagne, et M. Bramme, son oncle.

Le consentement a été reçu par M. le chanoine Dhaine, curé de Douvrin, qui a prononcé une délicate allocution. Dans les églises avaient pris place M. l'abbé Leconte, supérieur du Collège de Tourcoing ; M. Teillier, curé de Bousbecque ; M. Demoutin, curé de Valenciennes ; M. Lamant, ancien curé de Bousbecque ; M. Pruvost, curé de Billy ; M. Croix, professeur à Tourcoing, etc.

Pendant la messe, M. Dubutreuil, accompagné par M. Leconte, organiste de Notre-Dame de la Treille, a chanté le « Notre Père » et de Yung, le « Panis Angelicus » de Franck, la « Bénédiction nuptiale » de Deffives.

Le village avait été décoré avec beaucoup de goût. Sur tout le parcours, de nombreuses bannières-papier avaient été dressées. Tous nos voeux aux jeunes époux.

Nous apprenons le prochain mariage de M. Paul Blavier, fils de M. et Mme Grimaire-Leclercq, de TOUROING, avec Mme Dufard, de BOYING.

On annonce les fiançailles de Mme Agathe Bentz, fille aînée de M. Auguste Bentz, ancien député, présent du Conseil d'arrondissement de Lille, maire de Lamberville, avec M. Raymond Bouet-Schive, de PONT-AUDOUIN, près Tournai :

Les fiançailles de M. Daniel Derval, fils de M. Henri Decroix, banquier à LILLE, et de Mme Decroix, avec Mme Elizabeth Watson, de ROUBAIX.

Pour trouver l'emploi que vous recherchez, consultez votre annonce à un journal qui place des idées.

LA DROIX DU MIDI place bien

Reproduction interdite.

Les bureaux des annonces de la Croix du Nord sont installés, 1, rue des Halles-Blanches, T. (Grand-Place), LILLE.

## DÉPÉCHES DE LA NUIT

### LES TROUBLÉS dans le Midi

#### LA MISE EN LIBERTÉ PROVISOIRE DES MEMBRES DU COMITÉ

Paris. — Aucune décision n'est encore prise au sujet de la demande de mise en liberté provisoire des prisonniers de Montpellier. C'est à tort que l'on s'est empressé d'annoncer que c'était à l'Chambre des élus en accusation à voter. C'est le conseiller instructeur Salvadore qui est appelé à prendre une décision, et non qu'il ait été l'un des deux à proposer que l'affaire fût devant le Chambre des élus mise en accusation.

On attend pour aujourd'hui la décision de M. Salvadore.

Décret envoyé spécial à Montpellier. — L'apprendre de toutes sortes que M. Salvadore, conseiller instructeur, s'est prononcé contre la mise en liberté provisoire des membres de Comité d'Argeliers.

Les désemparés ont présenté au premier président de la Cour d'assises des élus en accusation une requête qui a été acceptée. La Chambre des élus en accusation se réunira ce soir.

LA DÉTENTE D'ARGENTINE

Paris. — Les débâcles qui arrivent des départements l'été sont des plus catastrophiques.

Le préfet de l'Aude signale dans son décret une grande détente.

A Narbonne, la ville ressemble à physionome normale. La circulation rendue dans la rive et les magasins étonnante. La situation s'améliore, le mouvementement a décidé de rester sur le territoire à Carcassonne.

Il espère que cette première mesure pourra être suivie d'autres.

REUNION DES DELEGUE

Barcelone. — Les Comités de défense civile de l'arrondissement de Narbonne se sont réunis dans cette ville.

Après une discussion assez vive, ils ont adopté l'ordre du jour suivant :

Le Comité départemental réuni à Narbonne décide que plus que jamais la paix et la sécurité sont nécessaires au travail et à l'œuvre des représentants du Comité départemental d'Argeliers, décide de proposer à la réunion plénière des délégués de tous les Comités vétérans qui doit réunir vendredi 1<sup>er</sup> juillet à Argeliers, l'organisation suivante :

1<sup>er</sup> Comité communautaire : 1<sup>er</sup> Comité cantonal à raison de trois membres par commune, dont feront partie le Comité d'Argeliers et le Comité de Béziers jusqu'à concurrence de douze membres chacun et tous les membres des Comités départementaux de l'Aude, des Pyrénées-Orientales, de l'Hérault et du Gard.

Le Comité d'Argeliers et les bureaux des Comités départementaux formeront le 2<sup>me</sup> Comité d'Argeliers.

Le siège du Comité d'Argeliers est fixé à Narbonne.

INTERROGATOIRE DE MARCELIN ALBERT

Montpellier. — Marcelin Albert a subi, hier après-midi, un nouvel interrogatoire.

Les questions du magistrat, instructeur qui porte sur l'organisation du Comité d'Argeliers, feront les 27 membres du Comité.

Le Comité fut fixé l'interrogatoire au lendemain de la réunion du 12 mai à Béziers, et fut déclaré la réunion du 12 juin à Argeliers où fut décidée la grève des municipalités et de l'impôt.

LES DÉGATS À REPARER

Montpellier. — 500 sapeurs du 1<sup>er</sup> et du 2<sup>me</sup> génie sont arrivés à Montpellier pour re-

mettre en état des farines, la Boulangerie Economique L'UNION, 59, Grande Rue, à Roubaix, continue à vendre son pain au même prix. Elle n'emploie pour sa fabrication que des farines de qualité supérieure et soigneusement analysées. Sa renommée lui permet d'exiger de ses fournisseurs les plus grandes garanties et aucun client n'est assuré que ses fournisseurs n'aient pas de Marché clandestin de pur beurre de qualité supérieure équivalant aux meilleures marques du pays.

Cette manière de faire lui a valu non seulement d'arriver à la plus forte fabrication des boulangers de France, mais lui permet, en outre, d'être la seule qui ait donné et qui donne encore le pain de ménage à six centimes la livre et ses excellentes pains de grains (formes rondes, longues ou courtes) à TREIZE CENTIMES LA LIVRE.

De plus, par ses œuvres sociales qui donnent à leurs adhérents des secours en cas de maladie et à la naissance des enfants, une retraite en nature après 25 ans de présence dans la Société, qui assurent au père et à la mère de famille une assurance à la date de décès, elle a mérité les plus hautes récompenses aux Expositions universelles GRANDS PRIX, Liège 1905 et Milan 1906.

Les accidents du travail. — M. François Fauvarque, 30 ans, rue du Duc, 12, rachetier chez MM. Régis et Cie : confusion à l'heure du travail, 15 jours de repos. — M. Jean Desautel, 18 ans, rue Saint-Jean, retourné chez Terpynck frères : blessé au genou droit en heurtant le boutoir du métier, 30 jours.

M. Albert Simonas, 24 ans, rue Eugène-Cagnot, 7, imprimeur chez MM. Emilie Roussel et fils : rupture fibrillaire en soulevant une pièce, 15 jours.

M. Camille Duquenne, rue Vauban, à Lys, charrier chez Mme Veuve Vanasse : entorse du pied droit en chargeant un camion, 15 jours.

M. Charles Boulanger, 31 ans, rue Sainte-Elisabeth, 18, homme de maison chez Mme Bousquet : laissé déchiper de ses mains une balle de coton, 15 jours.

M. Jean Desautel, 18 ans, rue d'Impasse de la Barbe-d'Or, imprimeur chez MM. Broeys-Deguyer et fils : plaies aux doigts de la main gauche en soulevant des pâtes de tissu.

M. Henri Thayo, 40 ans, rue des Longues-Haies, court Demeureur, 4, bleurier chez MM. Henry Terpynck et fils : blessé au coude ganté en remettant une corde à son métier, 15 jours.

M. Honoré Ghysen, 18 ans, rue Centrale, 1, marchand de fruits : coup de poing de son frère brûlant le visage qui perdit des nombreux brûlures du 30 degré.

Charles Gonsette, de l'avis du docteur Jules, devra subir un repos de près de trois mois.

Bon programme. — Une jeune éduvire de la filière de MM. Mouz et Poiret, rue de la Paix, 17 ans, a été lundi matin broyé par le chariot d'un camion dans lequel il était en train de travailler, et son corps a été retrouvé dans un état de mort dans la rue.

— M. Georges Léonard, 20 ans, rue de la Paix, 10, devra subir un repos de trois mois.

Un malheur gravement bafoué. — Charles Gonsette, de l'avis du docteur Jules, devra subir un repos de près de trois mois.

Bon programme. — Une jeune éduvire de la filière de MM. Mouz et Poiret, rue de la Paix, 17 ans, a été lundi matin broyé par le chariot d'un camion dans lequel il était en train de travailler, et son corps a été retrouvé dans un état de mort dans la rue.

— M. Georges Léonard, 20 ans, rue de la Paix, 10, devra subir un repos de trois mois.

Un malheur gravement bafoué. — Charles Gonsette, de l'avis du docteur Jules, devra subir un repos de près de trois mois.

Une morte au travail. — Alfred Vayrynsz, qui tenait de laver à corps de femme, Marie Dhomont, 24 ans, imprimeur chez MM. Broeys-Deguyer et fils : morte dans l'atelier.

— M. Georges Léonard, 20 ans, rue de la Paix, 10, devra subir un repos de trois mois.

Une morte au travail. — Alfred Vayrynsz, qui tenait de laver à corps de femme, Marie Dhomont, 24 ans, imprimeur chez MM. Broeys-Deguyer et fils : morte dans l'atelier.

— M. Georges Léonard, 20 ans, rue de la Paix, 10, devra subir un repos de trois mois.

Une morte au travail. — Alfred Vayrynsz, qui tenait de laver à corps de femme, Marie Dhomont, 24 ans, imprimeur chez MM. Broeys-Deguyer et fils : morte dans l'atelier.

— M. Georges Léonard, 20 ans, rue de la Paix, 10, devra subir un repos de trois mois.

Une morte au travail. — Alfred Vayrynsz, qui tenait de laver à corps de femme, Marie Dhomont, 24 ans, imprimeur chez MM. Broeys-Deguyer et fils : morte dans l'atelier.

— M. Georges Léonard, 20 ans, rue de la Paix, 10, devra subir un repos de trois mois.

Une morte au travail. — Alfred Vayrynsz, qui tenait de laver à corps de femme, Marie Dhomont, 24 ans, imprimeur chez MM. Broeys-Deguyer et fils : morte dans l'atelier.

— M. Georges Léonard, 20 ans, rue de la Paix, 10, devra subir un repos de trois mois.

Une morte au travail. — Alfred Vayrynsz, qui tenait de laver à corps de femme, Marie Dhomont, 24 ans, imprimeur chez MM. Broeys-Deguyer et fils : morte dans l'atelier.

— M. Georges Léonard, 20 ans, rue de la Paix, 10, devra subir un repos de trois mois.

Une morte au travail. — Alfred Vayrynsz, qui tenait de laver à corps de femme, Marie Dhomont, 24 ans, imprimeur chez MM. Broeys-Deguyer et fils : morte dans l'atelier.

— M. Georges Léonard, 20 ans, rue de la Paix, 10, devra subir un repos de trois mois.

Une morte au travail. — Alfred Vayrynsz, qui tenait de laver à corps de femme, Marie Dhomont, 24 ans, imprimeur chez MM. Broeys-Deguyer et fils : morte dans l'atelier.

— M. Georges Léonard, 20 ans, rue de la Paix, 10, devra subir un repos de trois mois.

Une morte au travail. — Alfred Vayrynsz, qui tenait de laver à corps de femme, Marie Dhomont, 24 ans, imprimeur chez MM. Broeys-Deguyer et fils : morte dans l'atelier.

— M. Georges Léonard, 20 ans, rue de la Paix, 10, devra subir un repos de trois mois.

Une morte au travail. — Alfred Vayrynsz, qui tenait de laver à corps de femme, Marie Dhomont, 24 ans, imprimeur chez MM. Broeys-Deguyer et fils : morte dans l'atelier.

— M. Georges Léonard, 20 ans, rue de la Paix, 10, devra subir un repos de trois mois.

Une morte au travail. — Alfred Vayrynsz, qui tenait de laver à corps de femme, Marie Dhomont, 24 ans, imprimeur chez MM. Broeys-Deguyer et fils : morte dans l'atelier.

— M. Georges Léonard, 20 ans, rue de la Paix, 10, devra subir un repos de trois mois.

Une morte au travail. — Alfred Vayrynsz, qui tenait de laver à corps de femme, Marie Dhomont, 24 ans, imprimeur chez MM. Broeys-Deguyer et fils : morte dans l'atelier.

— M. Georges Léonard, 20 ans, rue de la Paix, 10, devra subir un repos de trois mois.

Une morte au travail. — Alfred Vayrynsz, qui tenait de laver à corps de femme, Marie Dhomont, 24 ans, imprimeur chez MM. Broeys-Deguyer et fils : morte dans l'atelier.

— M. Georges Léonard, 20 ans, rue de la Paix, 10, devra subir un repos de trois mois.

Une morte au travail. — Alfred Vayrynsz, qui tenait de laver à corps de femme, Marie Dhomont, 24 ans, imprimeur chez MM. Broeys-Deguyer et fils : morte dans l'atelier.

— M. Georges Léonard, 20 ans, rue de la Paix, 10, devra subir un repos de trois mois.

Une morte au travail. — Alfred Vayrynsz, qui tenait de laver à corps de femme, Marie Dhomont, 24 ans, imprimeur chez MM. Broeys-Deguyer et fils : morte dans l'atelier.

— M. Georges Léonard, 20 ans, rue de la Paix, 10, devra subir un repos de trois mois.

Une morte au travail. — Alfred Vayrynsz, qui tenait de laver à corps de femme, Marie Dhomont, 24 ans, imprimeur chez MM. Broeys-Deguyer et fils : morte dans l'atelier.

— M. Georges Léonard, 20 ans, rue de la Paix, 10, devra subir un repos de trois mois.

Une morte au travail. — Alfred Vayrynsz, qui tenait de laver à corps de femme, Marie Dhomont, 24 ans, imprimeur chez MM. Broeys-Deguyer et fils : morte dans l'atelier.

— M. Georges Léonard, 20 ans, rue de la Paix, 10, devra subir un repos de trois mois.

Une morte au travail. — Alfred Vayrynsz, qui tenait de laver à corps de femme, Marie Dhomont, 24 ans, imprimeur chez MM. Broeys-Deguyer et fils : morte dans l'atelier.

— M. Georges Léonard, 20 ans, rue de la Paix, 10, devra subir un repos de trois mois.

Une morte au travail. — Alfred Vayrynsz, qui tenait de laver à corps de femme, Marie Dhomont, 24 ans, imprimeur chez MM. Broeys-Deguyer et fils : morte dans l'atelier.

— M. Georges Léonard, 20 ans, rue de la Paix, 10, devra subir un repos de trois mois.

Une morte au travail. — Alfred Vayrynsz, qui tenait de laver à corps de femme, Marie Dhomont, 24 ans, imprimeur chez MM. Broeys-Deguyer et fils : morte dans l'atelier.

— M. Georges Léonard, 20 ans, rue de la Paix, 10, devra subir un repos de trois mois.

Une morte au travail. — Alfred Vayrynsz, qui tenait de laver à corps de femme, Marie Dhomont, 24 ans, imprimeur chez MM. Broeys-Deguyer et fils : morte dans l'atelier.

— M. Georges Léonard, 20 ans, rue de la Paix, 10, devra subir un repos de trois mois.